



Commune de  
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS  
51 route de Trouville  
14130 Saint-Martin-Aux-Chartrains  
☎ : 02.31.65.21.37  
Email : [st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr](mailto:st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr)

## PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 02 Avril 2026

Date de convocation : 26/03/2026

L'an Deux Mil Vingt-Six, le Jeudi Deux Avril à Dix Huit Heures Trente, le Conseil Municipal de **SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS**, s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation de Monsieur **de LAURENS** Pascal, Maire.

### Présents :

- de LAURENS Pascal
- PIEDNOIR Anne
- ISSENHUTH Christophe
- CHAIGNON Maryvonne
- GUIRBAL Sylvie
- LE ROUX Pierre-Gilbert
- LE BOUFFAU Joël
- MILLON Patricia
- CARPENTIER Virginie
- MARTIN Nicolas
- VILLAVERDE Benjamin

### Membres suppléants invités :

- DE LAURENS Agnès
- BUCAILLE Sébastien

### Secrétaire de mairie :

- NICOLLE Christelle

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : 0

Absent(e)(s) non excusé(e)(s) : 0

Secrétaire de séance désignée : Anne PIEDNOIR

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 Mars 2026.**

## ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1- Délégations au Maire.
- 2- Information de l'arrêté de délégations par le maire aux adjoints.
- 3- Indemnités du maire et des adjoints.
- 4- Désignation des délégués au Syndicat d'Electrification (SDEC) et au Syndicat des Eaux de la Fontaine Ruante.
- 5- Fixation des commissions communales et désignation des représentants.
- 6- Questions diverses.

\* \* \* \* \*

### 1- Délégations au Maire

Le maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le maire donne lecture de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de délégations au maire par le conseil municipal.

Délibération n°1: accord du conseil sans abstention, les limites et montants maximums fixés par le conseil municipal restant à préciser.

### 2- Information de l'arrêté de délégations par le maire aux adjoints

L'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère le pouvoir au maire, sous sa surveillance et responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en cas d'absence et d'empêchement de ceux-ci ou dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.

Le maire donne délégation aux adjoints, à compter de la date d'accusé de réception en préfecture, pour intervenir dans les domaines suivants :

- M. Joël LE BOUFFAU, 1<sup>er</sup> adjoint : domaine des finances.
- Mme Anne PIEDNOIR, 2<sup>ème</sup> adjointe : domaines de l'administration générale et de la gestion du personnel.
- M. Pierre-Gilbert LE ROUX, 3<sup>ème</sup> adjoint : domaine des bâtiments communaux, de la voirie et de la sécurité.

Il précise que ces délégations peuvent être à l'avenir complétées, modifiées, ou supprimées si nécessaire.

### 3- Indemnités du maire et des adjoints

Compte tenu du passage de 2 à 3 adjoints, conformément à la proposition du maire validée par le conseil du 22/03/2026, le budget indemnités (maire et adjoints) reste globalement équivalent par rapport à la situation du mandat précédent.

Ainsi, le maire propose au conseil la répartition des indemnités de la manière suivante :

- Indemnités du maire : **22,88 % de l'indice brut** (940,48€ pour 2026),
- Indemnités de chacun des 3 adjoints : **9 % de l'indice brut** (369,96€ pour 2026)

Délibération n°2 : La proposition est validée à l'unanimité du conseil.

#### 4- Désignation des délégués au Syndicat d'Electrification (SDEC) et au Syndicat des Eaux de la Fontaine Ruante.

Sont proposés par le conseil comme délégués au **Syndicat d'Electrification (SDEC)** :

- M. Benjamin VILLAVERDE,
- Mme Sylvie GUIRBAL.

Délibération n°3 : La proposition est validée à l'unanimité du conseil.

Sont proposés par le conseil comme délégués au **Syndicat des Eaux de la Fontaine Ruante** :

- M. Joël LE BOUFFAU,
- M. Nicolas MARTIN.

Délibération n°4 : La proposition est validée à l'unanimité du conseil

#### 5- Fixation des commissions communales et désignation des représentants.

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Les commissions formées par le conseil et leurs membres sont les suivants :

- Commission de la **voirie** :
  - Pascal de LAURENS
  - Virginie CARPENTIER
  - Sylvie GUIRBAL,
  - Pierre-Gilbert LE ROUX,
  - Nicolas MARTIN,
  - Benjamin VILLAVERDE.
- Commission des **affaires culturelles**, des **associations** et de la **communication** :
  - Pascal de LAURENS,

- Virginie CARPENTIER,
  - Maryvonne CHAIGNON,
  - Sylvie GUIRBAL,
  - Patricia MILLON.
- Commission des **finances** :
    - Pascal de LAURENS,
    - Joël LE BOUFFAU,
    - Patricia MILLON,
    - Anne PIEDNOIR,
    - Agnès de LAURENS, suppléante invitée
  - Commission de l'**urbanisme**, de l'**immobilier**, des **bâtiments**, des **travaux** :
    - Pascal de LAURENS,
    - Pierre-Gilbert LE ROUX,
    - Christophe ISSENHUTH,
    - Patricia MILLON,
    - Sébastien BUCAILLE, suppléant invité
    - Agnès de LAURENS, suppléante invitée

#### 6- Questions et informations diverses :

- Le maire demande aux conseillers de transmettre au secrétariat leur planning de disponibilités / indisponibilités (congés ...) pour organisation du fonctionnement de la mairie.
- Horaires de présences actuelles au secrétariat :
  - Secrétariat général : lundi et jeudi, de 8h30 à 16h30
  - Urbanisme : lundi de 17h45 à 18h45 et vendredi de 9h00 à 12h30
- Permanences actuellement ouvertes au public :
  - Lundi de 17h00 à 18h45
  - Jeudi de 10h00 à 12h30
- Réunion du conseil communautaire le 09 avril 2026 pour le maire.
- Célébration de deux mariages les 12 mai et 30 mai 2026 et un baptême civil le 27 Juin 2026.  
En l'absence du maire, une délégation sera donnée à un des adjoints pour l'un des mariages.
- Mme Sylvie GUIRBAL demande à pouvoir entamer la prospection pour la préparation du repas des aînés.

La séance est levée à 20h20.

Lu et validé le 22 / 04 / 2026  
Le Maire,  
Pascal de LAURENS



Lu et validé le 22 / 04 / 2026  
La secrétaire de séance,  
Anne PIEDNOIR

